

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE

Portant intégration et nomination de Monsieur TOMBE Jean Claude dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Contribution Directe).

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 71/247 du 26.07/71 modifiant le Tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne la contribution directe l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la D.G.B. catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant la régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres prévues par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires devant subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 87/481 du 20.08.87 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 87/482 du 20.08.87 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant la procédure d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé,

D.G.B. catégorie A des SAF

D.C.F.

DECRETE

*[Handwritten signature]*

AF [redacted] dispositions du [redacted] du 26.07.71  
su [redacted] le 9 Septembre 1958 à Paris titulaire  
du [redacted] Administration et de Magistrature, option :  
Impo [redacted] Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de  
la [redacted] des services Administratifs et Financiers - SAF -  
(Com [redacted]) et sera au grade d'Inspecteur des Impôts stagiaire, C.G.  
ind [redacted]

[redacted] disposition du Ministère des Finances et  
du Budget

AF [redacted] aura effet à compter du [redacted] effective  
ve de prise de [redacted] de la [redacted] au JAFPC et com-  
mun [redacted]

PARAKWANGI, LE 31 OCTOBRE 1967

Paris le [redacted] Ministère [redacted]  
Le [redacted] [redacted]  
Ministre du Travail, de la Sécurité  
Sociale [redacted]

*[Large handwritten signature]*

Commanant Noudou KIMENGE

Ante Edouard [redacted]

AMPLIATIONS

- JOPEC
- DGFR/DGPE
- DGPE/BSF
- D.C.
- M.F.A.
- D.A.
- DOSSI
- INT
- SGG/BC